

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE	07 juillet 2025
DATE DE CONVOCATION	1 ^{er} juillet 2025
DATE D’AFFICHAGE	09 juillet 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	33
PRÉSENTS	23
PROCURATION(S)	09
VOTANTS	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **SEPT JUILLET** DE L’AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 19H30 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s’est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :
Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient également présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOU, AÏT BABA, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSANT, GUILLON.
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, BATAILLE, TERNISIEN, GÜTH, LEFEBVRE.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM MARC, GODEFROY, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, DEBOISSY, DELIENCOURT, VINCENT, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : M. MARC à M. AÏT BABA, M. GODEFROY à M. AVOLLÉ, M. GASSA à M. LEGO, M. SABIRI à M. GHOU, Mme LOUBASSOU à Mme DUVALLET Mme DEBOISSY à M. COQUELET, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, Mme VINCENT à Mme ROUSSELIN, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme ALTUNTAS.

M. Ousmane N’DIAYE
est nommé Secrétaire à l’ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, ROIX, VANHOVE, LHERNAULT et Mmes ECHARD-GOUBERT, BOULANGER, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA.

Délibération N°02

AUTORISATION POUR LA CONVENTION DE FINANCEMENT
DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME
CEE ACTEE+

Mme Stéphanie Rousselin expose au Conseil municipal :

La ville de Val de Reuil est lauréate de l’appel à projets « AMO CPE » porté conjointement par le programme ACTEE et l’ADEME.

ACTEE (*Action des Collectivités Territoriales pour l’Efficacité Energétique*) est un programme de Certificats d’Economie d’Energie porté par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), et par ses co-financeurs.

Son objectif est de mettre à disposition et financer **des outils d’aide à la décision** pour accompagner les collectivités dans le développement des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans deux domaines :

- L'efficacité énergétique des bâtiments publics ;
- La substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone.

Cette nomination marque une nouvelle étape dans l'engagement **d'actions ambitieuses sur l'efficacité énergétique** portées par la ville depuis 3 ans et la mise en place du Plan de Sobriété Énergétique.

Ce programme s'est traduit notamment par :

- **L'embauche d'un technicien** en efficacité énergétique ;
- **La réalisation de bilans énergétiques** sur l'ensemble du parc immobilier et de l'éclairage public ;
- **La modernisation de l'éclairage de tous les équipements sportifs** municipaux par la mise en place de dispositifs LEDS et de systèmes de gestion centralisés ;
- Le lancement du projet de **création du réseau de chauffage urbain**, réalisé à partir d'un mixte énergétique chaleur fatale / géothermie
- Le **déploiement d'outils de suivi des consommations** en temps réel de la piscine via l'outils DataPool

C'est ainsi que **la piscine municipale a été identifiée comme un objectif prioritaire** pour la réduction des consommations énergétiques.

Le marché d'exploitation des équipements de chauffage et ventilation de ce bâtiment prenant fin en janvier 2026, la mise en place d'un Contrat de Performance Énergétique Global apparaît comme une opportunité à saisir.

Le projet vise à atteindre un objectif de réduction des consommations énergétiques d'au moins 40% à horizon 2030.

Pour cela, la ville souhaite créer un contrat de performance énergétique global les actions d'amélioration de la performance énergétique à minima suivantes :

- Action 1 : réfection et isolation des couvertures
- Action 2 : remplacement des menuiseries
- Action 3 : remplacement des CTA
- Action 4 : relamping
- Action 5 : mise en place d'une gestion technique centralisée

La première phase de la mission d'AMO CPE, estimée à 20 800€ fait l'objet d'un financement de 16 640€ par le programme ACTEE. Les conditions sont définies au sein de la convention financière annexée à la présente délibération.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré À l'unanimité

- **VALIDE** le projet de convention financière

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signés au registre après lecture.



POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET